



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

**GREOUX-LES-BAINS**

-  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-  
Département  
des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

**Date de convocation**

30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence  
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents**

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET,  
Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT,  
Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond  
MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

**Absents donnant pouvoir**

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame  
Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-  
Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

**Absents**

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.  
Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

**Secrétaire de séance**

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

**OBJET : Reprise et affectation des résultats 2017 – Budget Commune**

**Rapporteur : Monsieur André LOZANO**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixant les règles de l'affectation des résultats ;

**Considérant** que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte Administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du Compte Administratif ;

**Considérant** que le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur – compte 002) ou en dotation complémentaire en réserve (compte 1068).

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que le résultat de clôture du budget de la commune pour l'année 2017 se porte à 1 987 890,21 € et comporte :

- un excédent d'investissement de 1 416 555,08 € (repris au compte 001 du budget),
- un excédent de fonctionnement de 571 335,13 €.

Les résultats de l'exercice budgétaire sont constitués de l'excédent réalisé sur chacune des deux sections, mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Ces derniers font en effet partie intégrante des résultats du compte administratif.

La section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser suivants :

- en dépenses pour le montant de : 2 119 396 €
- en recettes pour le montant de : 455 469 €

Ainsi, la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement de 247 371,92 €, correspondant à l'excédent d'investissement repris au compte 001 corrigé du solde des restes à réaliser (-1 663 927,00 €).

L'exposé du rapporteur entendu, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AFFECTE** la somme de 247 371,92 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2018 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;

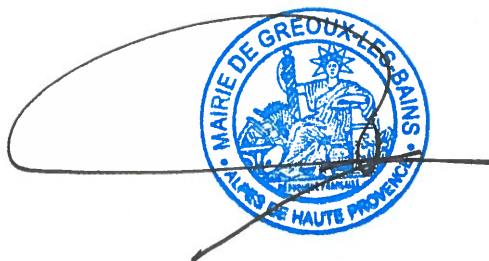
**REPREND** le solde, soit 323 963,21 € en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2018 ;

**INSCRIT** l'ensemble de ces montants au Budget Primitif 2018, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,  
le 5 avril 2018

Affichage en mairie :  
le 12 avril 2018

Le Maire



Paul Audan